



Keleier Forest Landerne

Bulletin mensuel d'information de La Forest-Landerneau

N°411

OCTOBRE 2015 / Here



Les annonces pour le bulletin de novembre sont à déposer en mairie par courriel pour le jeudi 22 octobre

Mairie :

Tél : 02 98 20 21 43

Courriel : mairie@la-forest-landerneau.fr

Fax : 02 98 20 32 44

Internet : www.la-forest-landerneau.fr

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Samedi : 9h00 - 11h00

Bibliothèque :

Tél : 02 98 20 39 57 Courriel : bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr

Heures d'ouverture

Mardi 16h30/18h30, jeudi 16h30/19h, samedi 10h30/12h

Service des Eaux et de l'assainissement

Service Client 02.77.62.40.00 de 8h à 20h du lundi au vendredi

Urgences techniques : 02 77 62 40 09

(24 heures sur 24, 7 jours sur 7)

Permanences du Maire et des Adjointes

Yvon BESCOND, Maire le mardi de 11h à 12h – le vendredi de 17h à 18h

Roland GUILLON (Finances-Administration Générale).....le jeudi de 19h00 à 20h00

Gisèle HALLEGOUET (Ecole-Enfance-Jeunes).....le mardi de 18h00 à 19h00

Michel BARRE (Urbanisme-Voirie-Environnement – Cadre de Vie).....le mercredi de 18h30 à 19h30

Emmanuelle ABILY (Sport-Loisirs-Culture)le lundi de 17h45 à 18h30

En dehors de ces horaires, le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous

Le bureau municipal se réunit tous les lundis à 18h

Quoi de neuf ?



Septembre 2015

Les dates à retenir

- | | |
|-------------|--|
| 03/10 | Collecte de journaux de 11h à 12h – Ecole Georges Brassens |
| 25/10 | Repas des seniors à la Capsule |
| 31/10 | Collecte de journaux de 11h à 12h – Ecole Georges Brassens |
| 31/10 | Moules/Frites à la salle polyvalente avec animation à partir de 19h00 – JGF foot |
| 11/11 | Tournoi U11 et U13 – Salle omnisport – JGF Foot |
| 22/11 | Kig ha Farz – Ecole Sainte-Anne |
| 27-28-29/11 | Expo peinture & artisanat – Salle polyvalente |
| 28/11 | Collecte de journaux de 11h à 12h – Ecole Georges Brassens |
| 6 et 13/12 | Elections régionales |



Infos pratiques

Santé

Horaires pharmacie de l'Elorn (N. RICHARD) :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30 et le samedi matin de 9h à 12h30.

1 Place du Château – Tél : 02.98.20.28.76

Gardes pharmacies

Tableau de garde du samedi après-midi et dimanche de 9h30 à 20h. Après 20h composez le 3237

	Samedi	Dimanche
03 et 04/10	Moign Landerneau	Moign Landerneau
10 et 11/10	Jouillat-Dutreix Landerneau	Audrain Plouneventer
17 et 18/10	Begot - Bouyer Landerneau	Begot - Bouyer Landerneau
24 et 25/10	Bernicot Landerneau	Bernicot Landerneau
31/10 et 01/11	Jouillat-Dutreix Landerneau	Jouillat-Dutreix Landerneau

INFIRMIERES:

- Béatrice FILY-SIDOINE

02.98.20.23.15 -17 Bis Place du Château – Soins à domicile 7 jours/7 – Soins au cabinet sur rendez-vous

- Cabinet infirmier Sandrine GORREC & Sandrine GUILLOTEAU

06.20.47.28.90 – 4 Place du Château
Soins à domicile 7 jours /7 - Soins au cabinet sur RDV
Permanences sans RDV le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12 h à 12h30.

MEDECINS : 17bis Place du Château. 02.98.20.26.20
Sur RDV du lundi au vendredi de 9 H à 19 H et le samedi de 9 h à 12 h. – **Dr GRAVRAND** : lundi-jeudi
Dr CORSON : mardi-mercredi-vendredi-samedi

GARDES DES MEDECINS : Après 19 h et le week-end appeler le 15

MASSEUR-KINESITHERAPEUTE : **Hubert CASTREC**
2 route de Kerhuon 02.98.20.21.82 sur rendez-vous

Association ADMR de Landerneau et sa région

59 rue de Brest - 29800 Landerneau ☎ 02.98.85.64.22

HORAIRES D'OUVERTURE A LANDERNEAU

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Commission action sociale

Permanence le mardi 6 octobre de 14h à 15h au bureau polyvalent.

Possibilité de RDV : Contacter la Mairie

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret

de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

Foyer des jeunes

Cécile accueille les enfants au foyer, le mercredi et les vacances scolaires de 13h30 à 18h00. Les inscriptions sont obligatoires :

Téléphone : 06.10.70.72.48 (n'hésitez pas à laisser un message, si pas de réponse, merci)

Mail : foyerlaforest@gmail.com

Programme mercredi octobre 2015

OCTOBRE :

- Mercredi 7 : Avec une bouteille en plastique, on fait quoi...
- Mercredi 14 : Pots de sable – participation 1.50€

Programme vacances d'Automne du lundi 19 au vendredi 30 octobre 2015

- Lundi 19 : Gymnase
- Mardi 20 : Création de "minions"
- Mercredi 21 : Sortie Bois : prévoir eau + goûter
- Jeudi 22 : Créer la lettre de son prénom en tableau
- Vendredi 23 : Athlétisme
- Lundi 26 : Bonhomme "pixel"
- Mardi 27 : Décoration Halloween : Tête de sorcière – participation 1.50€
- Mercredi 28 et Jeudi 29 : Décoration Halloween : lanternes, lunettes chauve-souris...
- Vendredi 30 : Finissons les activités



INFORMATIONS IMPORTANTES :

1. Inscription :

Il est obligatoire de remplir une fiche d'inscription que vous pourrez trouver sur le site de la mairie, en mairie ou auprès de Cécile. Cette fiche est à déposer dans la boîte aux lettres du foyer.

2. Récupération :

Pour les activités, je suis à la recherche de :

- bouchons en liège
- chute de bois
- d'anneau métallique qui se situe sur les cannettes de soda (ou autre) qui permet l'ouverture
- rouleaux de papier toilettes, essuie-tout...
- pots de yaourts en verre
- pots d'aliments de bébé en verre

Vous pouvez déposer à la mairie ou au foyer. Pour une raison d'organisation je ne peux me déplacer à votre domicile. Merci de votre compréhension et de votre aide.

Cécile

Collecte ordures ménagères et recyclables

Pour le mois d'octobre 2015

Collecte ordures ménagères Jeudis 1^{er}, 15 et 29/10

Collecte des recyclables Jeudis 8 et 22/10

Heures d'ouverture de la déchetterie

(ZI Saint Eloi) – ☎ : 02.98.85.19.50

Horaires d'été du 1^{er} mars au 31 octobre

Ouvert du Lundi au Samedi :

9h -12h et 14h -19h

Fermé dimanche et jours fériés.



Déchets de jardin

Stationnement remorque

03 et 04/10	Kergréach	07/10	Lot de Rochebrune
10 et 11/10	Hameau de Parc Hir	14/10	Rte de Kergréac'h
17 et 18/10	Rue Duguesclin	21/10	Keryvonne
24 et 25/10	Rue de Rohan	28/10	Ker Arzel

Nous vous rappelons que la remorque ne doit recevoir que les **coupes de tonte de pelouse et des végétaux dont le diamètre ne dépasse pas 20 cm**. Donc pas de plastique, de cailloux, de bois.

Dératisation

Le dératiseur passera sur la commune le jeudi 8 octobre. Les personnes intéressées par son passage doivent s'inscrire en Mairie avant le 6 Octobre.

Conseillers départementaux

M. Yvan MOULLEC et Mme Marie-José CUNIN, conseillers départementaux du canton de Landerneau, se tiennent à votre disposition, chaque mois, au centre Théo Le Borgne à Landerneau – 1^{er} étage -, de 10h à 12h : le premier jeudi pour M. MOULLEC et le troisième jeudi pour Mme CUNIN. Vous pouvez également prendre rendez-vous avec l'un et l'autre en appelant le Secrétariat des Elus du groupe de l'Alliance pour le Finistère au 02-98-76-24-08. Enfin, il vous est aussi possible de leur écrire aux adresses e-mails suivantes : yvan.moullec@finistere.fr ou marie-jose.cunin@finistere.fr.

Vie Paroissiale

Messes du mois d'Octobre

Dimanches 4 et 18 Octobre à 10h30 à Saint-Thonan.

La Mairie vous informe

Compte rendu Conseil Municipal du lundi 21 septembre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 21 septembre 2015 à 20 heures à la mairie, sous la présidence d'Yvon BESCOND, Maire. Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Christine QUILLIVIC-BERNER, Catherine PANNIER, Isabelle GUYON (procuration à Roland GUILLON), Roland PORHEL (procuration à Yvon BESCOND), Marie-Renée PAGE (procuration à Gisèle HALLEGOUËT), Jean-Yves CABIOCH (procuration à Emmanuelle ABILY).

1 - Communauté de communes :

Mise en œuvre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Par délibération en date du 26 juin 2015 le conseil communautaire a voté la compétence « Plan Local d'Urbanisme ».

La commune de La Forest-Landerneau, comme les 21 autres communes formant la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas dispose d'un délai de 3 mois à compter du 17 juillet 2015 pour se prononcer sur le transfert de cette compétence.

Le maire présente le dossier qui découle de la loi de mars 2014 (Loi ALUR – loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové).

Au 27 mars 2017 le transfert sera automatique. Suite à la loi de décembre 2014, l'élaboration d'un PLUI suspend les dates et les délais prévus en matière de « grenellisation », de mise en compatibilité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et de transformation du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU, sous

réserve que l'élaboration soit prescrite avant le 31 décembre 2015, que le débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ait eu

lieu avant le 27 mars 2017 et que l'approbation ait lieu avant le 31 décembre 2019.

Les communes, par l'intermédiaire de leur communauté de communes, ont donc tout intérêt à adopter la décision d'élaborer leur PLUI avant le 31 décembre 2015 plutôt que d'attendre le transfert automatique au 27 mars 2017. Le maire répond aux différentes questions techniques financières et de gouvernance avant de soumettre l'adoption aux voix.

Accord du conseil à l'unanimité.

Présentation du schéma de mutualisation

Par délibération en date du 26 juin 2015, le conseil communautaire a approuvé le schéma de mutualisation. Ce schéma a été transmis aux communes pour avis à produire dans le délai de 3 mois à compter du 17 juillet 2015.

Yvon Bescond présente les orientations du mandat 2014-2020 en 6 actions immédiates et 3 actions à approfondir.

- Instruction des autorisations d'urbanisme
- Les systèmes d'information
- Les marchés publics
- La gestion des ressources humaines
- La gestion financière
- Les services techniques
- Actions à approfondir :
 - L'action sociale
 - Les écoles de musique
 - La communication

Le schéma de mutualisation est soumis au vote du conseil. Accord du conseil à l'unanimité.

✚ Convention pour groupement de commandes

La communauté de communes propose de former 4 nouveaux groupements de commandes :

- ✓ Vérifications techniques réglementaires
- ✓ Vérifications des matériels et systèmes de protection incendie
- ✓ Assistance et conseil juridique
- ✓ Fourniture de registres et livrets de famille

Chaque groupement de commandes est institué par une convention qui précise l'objet, le rôle du coordonnateur et le rôle des membres.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ D'approuver les conventions constitutives des groupements de commandes « Vérifications techniques réglementaires » et « Vérifications des matériels et systèmes de protection incendie », annexées à la présente délibération
- ✓ De désigner :
 - la communauté de communes comme coordonnateur de ces 2 groupements,
 - la CAO de la communauté de communes comme CAO de ces 2 groupements
- ✓ D'autoriser le Maire à signer les conventions constitutives des 2 groupements, et tout avenant nécessaire à celles-ci.

Accord du conseil à l'unanimité.

2 - Présentation de l'agenda d'accessibilité.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées donnait 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) pour devenir accessibles à toutes formes de handicap. Face au constat que l'échéance du 1er janvier 2015 ne serait pas respectée, un nouveau dispositif simplifié a été créé par ordonnance pour permettre une mise en œuvre pragmatique de l'objectif de la loi de 2015 : « Agendas d'accessibilité programmée » (Ad'AP).

L'Ad'AP est un document de programmation pluriannuelle, qui précise la nature et le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité, ici des ERP communaux, sur deux périodes de 3 ans.

Le dépôt de l'Agenda d'accessibilité programmée est obligatoire. Il devra se faire en Préfecture avant le 27 septembre 2015. Il suspend – sur la durée de l'agenda – le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005.

Tous les bâtiments ne pourront pas respecter l'ensemble des normes accessibilité, certains feront donc l'objet de demandes de dérogations (impossibilité technique, préservation du patrimoine ou disproportion manifeste). Ils seront donc dits « accessibles par dérogations », et répondront de ce fait à la réglementation.

Le présent projet d'Ad'AP, sera déposé en préfecture le 27 septembre au plus tard. Le Préfet aura 4 mois pour accepter ou refuser cet agenda. Sans réponse, le projet est réputé accepté, et le délai des 3 ans pour effectuer les travaux commence alors à courir.

A la fin de la 1ère année, la commune de La Forest-Landerneau devra rendre compte du respect de cet agenda, ainsi qu'à la fin de chaque période de 3 ans, donc fin 2018 et fin 2021.

Considérant :

- la nécessité de permettre à toutes les personnes une égalité d'accès aux services proposés au public dans les établissements recevant du public,
- que les 12 ERP encore non accessibles peuvent bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 ans pour être mis aux normes sous conditions d'engagement de la commune sur un programme de travaux chiffré et calé dans le temps
- que cet agenda doit être transmis au Préfet au plus tard le 27 septembre 2015 pour que la commune puisse bénéficier du délai supplémentaire de 6 ans,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal de la commune de La Forest-Landerneau accepte le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), valide son contenu et sa programmation.

3 - Finances

✚ Tarifs et dotations 2016

Au 01/01/2016

- Eau :		
	Abonnement :	17,60 €
	Consommation de 0 à 100 m3 :	0,39 €
	Consommation > à 100 m3 :	0,24 €
- Photocopies :	A4 noir & blanc :	0,20 €
	A4 couleur :	0,50 €
	A3 noir & blanc :	0,40 €
	A3 couleur :	1,00 €
- Enveloppes	Les 10	8 €
	Les 100	64 €
	Les 500	310 €
- Concessions dans le cimetière :		
	2m ² - 30 ans	129 €
	4m ² - 30 ans	305 €
	Columbarium 30 ans	795 €
- Cotisation bibliothèque :		20 €
- Carte de course d'orientation :	Unité	1,20 €
	50 et + (pièce)	1,00 €
- Cantine :	Repas enfant :	3,80 €
	Repas adulte	5,80 €
	Ticket enfant	4,20 €
	Accueil cantine	1,10 €
	(repas fourni par la famille)	

Tarif particulier : selon supplément facturé par le fournisseur

- **Garderie** : la ½ heure : 1,13 €

- Location salle polyvalente (Caution 300 €)

Ecoles – Associations de la commune : Gratuit

Autres utilisateurs de la commune

Réunions : 99 €

Apéritif-café-pot : 137 €

Banquet-buffet : 194 € (2 j consécutifs 319 €)

Autres utilisateurs

Réunions : 187 €

Apéritif-café-pot : 268 €

Banquet-buffet : 345 € (2 j consécutifs 575 €)

Prestations complémentaires :

Mise en place et rangement des tables : 51 €

Mise en place et rangement des chaises : 51 €

Supplément pour chaises fixées (réunions) : 51 €

Rangement de la vaisselle : 0,26 € par couvert avec un minimum de 42 €

Mise à disposition du lave vaisselle : 0,47 € par couvert avec un minimum de 58 €

Lavage de la vaisselle : 0,80 € par couvert avec un minimum de 100 €

Balayage de la salle : Forfait 63 €

Location du vidéo-projecteur : Forfait 40 € (+ caution 300 €)

La réservation ne deviendra effective qu'après paiement d'un acompte représentant 50 % du prix de la location.

- Locations de tables et bancs :

2,20 € la table (Caution : 40,00 € par table)

1,10 € le banc (Caution : 20,00 € par table)

Avec un minimum de 13 €

- Dotation aux écoles pour 2013 :

- Fournitures scolaires école Georges Brassens : 60 €/élève/an (y compris crédit BCD)

(Nombre d'élèves au 01.01.2016)

- Classe nature : 4,75 €/élève/jour

(Deux écoles – 3 jours mini – 6 jours maxi)

- Arbre de Noël : 4,75 €/élève/jour

(Nombre d'élèves à la rentrée de septembre)

- Contrat d'association école Ste Anne : 696 €/élève/an (Nombre d'inscrits au 1^{er} jour du trimestre)

Les tarifs et dotations 2016 sont adoptés à l'unanimité.

✚ Demande de subvention

Association de chasse « la Forestoise » : 274 €

Accord du conseil municipal.

✚ Indemnité de conseil au trésorier

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil au trésorier.

Proposition est faite au conseil d'accorder cette indemnité au trésorier, Monsieur Jacques SERBA au taux de 100% ;

Soumise au vote la délibération est adoptée (9 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions).

4 - Affaires scolaires :

✚ Convention avec l'association EPAL pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Pour l'organisation des TAP sur l'année 2015-2016, proposition est faite au conseil de renouveler pour 1 an la convention avec EPAL (Evasion en Pays d'Accueil et de Loisirs dont le siège social se situe 10 rue Nicéphore Niepce à Brest).

La convention, présentée à l'ensemble des élus, entre en vigueur au 1^{er} septembre 2015 et prendra fin au 6 juillet 2016.

Accord du conseil à l'unanimité.

✚ Rentrée scolaire 2015– 2016 : Effectif dans les écoles

	G.Brassens	Ste Anne	
Total			
TPS	5	8	
PS	11	9	
MS	10	13	
GS	16	3	
CP	22	10	
CE 1	10	14	
CE 2	10	7	
CM 1	18	12	
CM 2	9	14	
TOTAL	111	84	195
Rentrée 2014-2015	110	97	207
Rentrée 2013-2014	118	94	212
Rentrée 2012-2013	111	106	217
Rentrée 2011-2012	119	106	225
Rentrée 2010-2011	107	116	223
Rentrée 2009-2010	126	116	242
Rentrée 2008-2009	118	117	235
Rentrée 2007-2008	116	116	232
Rentrée 2006-2007	111	119	230

Ecole Georges Brassens		Ecole Sainte Anne	
TPS - PS : 1 Classe	21	TPS – PS – MS : 1 classe	24
MS – GS : 1 Classe	21		
CP : 1 Classe	22	GS – CP : 1 classe	13
CE 1 -CE2 : 1 classe	20	CE1 – CE2 : 1 classe	21
CM 1 - CM2 : 1 classe	27	CM1 - CM2 : 1 classe	26

5 - Eau potable :

✚ Avenant au contrat d'affermage.

Par contrat visé en préfecture du Finistère le 26 décembre 2006, modifié par un avenant, la collectivité a confié au délégataire (SAUR), l'exploitation par affermage du service public de distribution d'eau potable.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle II » ; l'Etat a engagé une profonde réforme de la réglementation

dans le but de prévenir les dommages causés aux réseaux lors de travaux réalisés dans leur voisinage.

Cette réforme qui modifie considérablement les rapports entre les différents intervenants implique une mise à jour progressive de la précision des données relatives à la localisation des réseaux et génère des charges d'exploitation qui n'avaient pas été prises en compte lors de la conclusion du contrat.

Il sera nécessaire d'adapter les obligations du délégataire et d'en tirer la conséquence sur sa rémunération au regard de l'accroissement des charges d'exploitation après avoir chiffré l'ampleur.

La réforme impacte également la nature et la précision des opérations de récolement à effectuer lors de la réalisation de branchements neufs : le présent avenant a pour objet d'adapter le bordereau de prix à cette évolution.

Ancien prix : Forfait 194€ H.T.

Nouveau prix : Forfait : 285,72€ H.T.

Le conseil autorise le maire à signer l'avenant.

✚ **Rapport sur le prix et la qualité du service.**

Roland Guillon présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2014 (RPQS)

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement

(www.services.eaufrance.fr).

Le conseil municipal adopte le rapport à l'unanimité.

6 – Urbanisme

✚ **Déclaration préalable pour les clôtures**

L'édification des clôtures est soumise à déclaration préalable, dès lors que l'organisme compétent en matière d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration préalable par le biais d'une délibération.

Il est précisé qu'au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures les murs, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôtures, destinés à fermer un passage ou un espace. En revanche, une haie vive n'est pas considérée comme clôture.

Instaurer la déclaration de clôture permettra au maire de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas le Plan Local d'Urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

Accord du Conseil.

7 - Salle de sports : Choix du maître d'œuvre pour les travaux.

Afin de rechercher un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation de la salle de sports, la commune a effectué un appel d'offres.

13 architectes ont répondu : après analyse des offres par les services de la communauté de communes dans le cadre de l'assistance à maître d'ouvrage, c'est le cabinet de Bertrand Moraglia qui a été retenu pour un montant total d'honoraires (avec les options) de 31.700€ H.T.

8 - Columbarium : Demande de résiliation d'une concession

Une personne habitant la commune a acquis le 15 novembre 2010 une concession au columbarium pour une durée de 30 ans pour y placer les cendres de sa mère. Cette personne va quitter la région en fin d'année et demande la résiliation de sa concession et le remboursement au prorata temporis du montant payé en 2010.

Accord du conseil municipal

9 - Informations diverses.

✚ **FPIC** (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) dotation 2015 : 28.107€ pour la commune de La Forest-Landerneau.

✚ Le **repas des seniors 2015** aura lieu le dimanche 25 octobre au restaurant « La Capsule ».

✚ La **fête de l'élevage** sera organisée à La Forest le dimanche 19 juin 2016.

✚ Les **élections régionales** auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

L'intégralité du compte rendu du Conseil Municipal est consultable en Mairie.

Informations municipales

Opération Nettoyons la Nature

Pour la 18ème année, l'opération "Nettoyons la Nature" organisée par les centres E.Leclerc a rassemblé des bénévoles qui s'engagent pour quelques heures ou quelques jours à collecter les déchets de leurs forêts, quartier, plage, berges... La Municipalité de la Forest-Landerneau est partie prenante de cette opération depuis plusieurs années. Cette journée permet une sensibilisation des enfants à la préservation de leur environnement.

Ce jeudi 24/09/2015, les enfants des deux écoles de la commune se sont retrouvés pour un nettoyage de la grève de la Gare avant une petite collation bien méritée sous le soleil sur le parvis de la mairie.





Journée européenne du patrimoine

La journée européenne du patrimoine a eu lieu le dimanche 20 septembre. Aidées par une météo fort agréable, les animations variées proposées en différents lieux de notre patrimoine (lavoirs, château de Joyeuse Garde, chapelle Sainte Anne) ont rencontré un joli succès auprès des Forestois et de quelques promeneurs des communes voisines.



Déclaration annuelle des ruchers



La déclaration annuelle des ruchers : Une obligation réglementaire dès la 1ère ruche, un geste citoyen et responsable.

La déclaration annuelle permet la localisation des ruches, localisation indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture.

Apiculteurs, amateurs comme professionnels, comment déclarer ses ruches ?

Faire cette déclaration en automne, après la mise en hivernage, permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver. Cette déclaration est faite en une seule fois à partir du 1er novembre.

- Par Internet sur le site TeleRuchers <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure> si vous avez déjà déclaré les années passées.
- Auprès du GDS par courrier si vous n'avez jamais fait de déclaration : Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*02 (disponible sur le site internet https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13995.do) ou sur demande à l'antenne départementale de votre GDS.

Déclaration 2015 à réaliser au plus vite par formulaire papier auprès de votre GDS **avant le 31 Octobre 2015.**
Déclaration 2016 à réaliser, si possible sur le site, **entre le 1er novembre 2015 et le 28 février 2016.**

Semaine bleue de Saint-Divy

Une conférence sur le « bien vieillir » sera proposée le lundi 12 octobre 2015 à la salle polyvalente du Valy-

Lédan à Saint-Divy. Cette conférence se déroulera de 16h à 18h et sera animé par un médecin gériatre.

Informations municipales

Repas des séniors 2015

Le traditionnel repas des séniors aura lieu le dimanche 25 octobre 2015 à 12h au restaurant « La Capsule ». Toutes les Forestoises et Forestois nés entre 1950 et avant sont invités et recevront une invitation personnelle. Les personnes concernées qui ne recevraient pas d'invitation sont priées de le signaler en mairie. Les conjoints n'ayant pas l'âge requis peuvent également être présents au repas en le payant directement au restaurateur.



Analyse de l'eau

Analyse effectuée le 17/08/2015. Eau conforme aux normes de qualité. Nitrates : 22 mg / l

Urbanisme

Déclarations préalables de travaux

Demandes :

- DONNARD Perig, 13 route de Beg ar Groas / Création d'un carport
- MARQUER Michel, 8 Dour Yan / Isolation extérieure

Accords :

- ABGRALL Jean-Christophe, 17 route de Kerhuon / Construction d'un abri de jardin
- BOULIER Marcel, 146 rue Hervé de Guébriant / Changement de fenêtres et porte

Permis de construire

Demandes :

- M. LUNVEN et Mme MEVEL, Parc Bras / Construction d'une maison individuelle
- MOIZAN Sébastien et CONGAR Marjolaine, Parc Bras / Construction d'une maison individuelle

Etat Civil

Naissances:

- KERMARREC Julia, domiciliée 3bis Coz Liorzou, née le 3 septembre 2015
- ARBEY LE GOT Ana, domiciliée 2 allée des Cyprès, née le 25 août 2015
- CHATEAU Hugo, domicilié 3bis Kergreac'h, né le 24 août 2015

Décès:

- BELLEC Marie Renée, décédée à Landerneau le 12 août 2015
- MARTIN Gérard, âgé de 82 ans, domicilié 2 la Grève du Château, décédé à Landerneau le 7 septembre 2015

Recensement des jeunes (Parcours citoyen (filles et garçons))

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés en **Octobre 1999**. En application de la loi du 28 octobre 1997, les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir **du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans**. L'inscription ne peut pas être prise avant. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille. Une attestation leur sera délivrée. Elle est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

Ecoles, bibliothèque et vie associative

Ecole Georges Brassens

OPERATION RECUP' DE JOURNAUX !



PROCHAINE COLLECTE
ECOLE GEORGES BRASSENS
SAMEDI 3 OCTOBRE – 11h00 / 12h00
SAMEDI 31 OCTOBRE – 11h00 / 12h00

Rendez-vous à la salle omnisports.

Publicités, magazines et autres papiers glacés
sont exclus de la collecte.

Ecole Sainte Anne

Ecole Sainte-Anne

Kig ha Farz

le Dimanche 22 Novembre 2015



12 € le repas par Adulte (boisson non comprise)
10 € la part à emporter
5 € par enfant de moins de 12 ans
Gratuit pour les moins de 4 ans

10h30 : vente de gâteaux
11h45 : vente de parts à emporter
12h00 ou 13h30 repas sur place :
Potage - Kig ha Farz - Endives - Fruit ou glace - Café

Coupon de réservation

RÉSERVATION :

Fabrice JESTIN - Tél. 02 98 20 22 32 (après 18h)
Mail : favaemlu.jestin@orange.fr

Annie ABGRALL - Tél 02 98 20 30 70

Mail : jean-christophe.abgrall@wanadoo.fr

ou déposer le coupon de réservation à l'école Ste-Anne
(réservation souhaitée pour le 16 novembre 2015)

Nom et prénom :
Nombre de repas adultes :
Nombre de repas enfants moins de 12 ans :
Nombre de repas enfants moins de 4 ans :
Nombre de parts à emporter :
Service de 12h Service de 13h30

La Forest à Petites Foulées sur son 31 au Médoc



28 Forestois dont 22 coureurs ont pris la direction de Pauillac pour participer au marathon du Médoc le week-end du 12 septembre.

Tous sur leur 31 (thème de cette édition) comme les 8 500 concurrents, et traversant de nombreux châteaux en dégustant certains des 22 crus proposés ils ont parcouru, par petits groupes et à allures différentes les 42,195 kms pour rejoindre sur la ligne d'arrivée, leur coach François Boucher qui a lui terminé premier de sa catégorie V4.

Le groupe, dont les 7 nouveaux marathonien, malgré les courbatures, a profité le lendemain d'une balade de récupération dans le vignoble de l'appellation Haut-Médoc.

L'AG du club se tiendra le 9/10/15 à 19 h. Contact : 0298203294.

Club de badminton

Septembre 2015



Le Club de Badminton de La Forest Landerneau vous informe que ses activités ont repris début septembre.

L'association est ouverte à toutes les personnes (dès 7 ans) désireuses de faire du badminton en loisir et dans la bonne humeur !

Les inscriptions peuvent se faire à la salle omnisports, lors des séances :

- Les mardis dès 19h30 pour la section adulte
- Les mercredis dès 18h30 pour la section enfants (18h30-19h30 pour les 7-10 ans et 19h30-20h30 pour les 11-15 ans)

Club de gymnastiques des retraités



GYMNASTIQUE DES RETRAITES

ACTIFS : les séances de gymnastiques ont repris. Il est toutefois encore possible de s'inscrire et de participer à 2 séances gratuites. Les cours ont lieu le lundi et le jeudi de 9h40 à 10h40.
Contact : 06 63 16 56 30.

Amicale Laïque

L'assemblée générale aura lieu le samedi 3 octobre 2015 à 11h00 à la salle Kerjean.

Club « Val Elorn »

Randonnées pédestres ouvertes à tous. Pour les sorties, rendez-vous « parking de l'église » à 13h30 pour un départ groupé en voitures particulières. Chaussures adaptées et bâtons recommandés.

Renseignement auprès de :

Daniel LARVOR : 02 98 20 31 51

Ou Gisèle HALLEGOUET : 02 98 20 25 95

Dates	Randonnées	
05 oct	Ste Anne du Portzic / Le Dellec	9,7 km
19 oct	Forêt du Crannou	10 km
26 oct	Plougastel D. « St Guénoles »	11 km
09 nov	St Renan «vallée des seigneurs du Curru »	11 km
16 nov	Landerneau « Mescoat »	9,9 km
30 nov	Lanrivoaré	8,5 km
07 déc	Rostiviec	9,3 km
14 déc	Plouvien «Vallée des Moulins »	9,7 km
21 déc	Commana « Le Lac du Drenec »	7 km
04 janv	Pencren	10 km
11janv	Langazel	9 km
18 janv	Landerneau	8 km (+ Galette)

Une marche plus courte est proposée le 1^{er} et le 3^{ème} lundi du mois.

Inter-club : 1^{er} octobre à Saint-Thonan (le jeudi)
27 octobre à Pencren (exceptionnellement le mardi)

Travaux d'aiguilles : 2^{ème} et 4^{ème} vendredi du mois

Tvx manuels : 20 oct (toujours le 3^{ème} mardi du mois)

Assemblée Générale : elle aura lieu le jeudi 10 décembre à 11h00 à la salle polyvalente.

Comité d'Animation des 4 Clochers



Mardi 3 novembre à 20h à KERSAINT-PLABENNEC
Espace Kreiz-Kêr – salle des Camélias

- Finalisation du programme du Téléthon 2015

Vous êtes tous cordialement invités, toutes propositions seront les bienvenues. Contact : Patricia TERROM – 06.64.34.79.33

Tous ensemble avec Justine

Le samedi 10 octobre, l'association "Tous ensemble avec Justine" vous propose un repas espagnol animé par Juanito Fuentes, à 19h à la salle polyvalente de La Forest-Landerneau.

Juanito fuentes et son percussionniste Nino vous entraîneront, en début de soirée, dans un voyage ensoleillé aux confins de l'Espagne !

Après le repas, la soirée se terminera comme elle aura commencé, avec notre duo, pour un florilège de chants festifs de flamenco sur lequel vous pourrez vous laisser emporter.

PRIX du repas (BOISSONS NON COMPRIS) :
15euros POUR LES ADULTES et 7,50 € POUR LES ENFANTS (-12 ans)

MERCI DE RÉSERVER AU PLUS TARD AVANT LE : 30 SEPTEMBRE AUPRÈS DE CHRISTELLE AU 06 65 06 14 85

Nos annonces

Services

- ✚ Jeune fille, 15 ans, propose de garder vos enfants, soirées et week-end.
Contact : Romane UGUEN – 07 60 68 43 89
- ✚ Jeune fille de 16 ans et demi propose ses services de babysitting, me contacter au 07 77 80 57 81.
- ✚ Jeune fille de 18 ans, propose des services de babysitting sur La Forest-Landerneau. Pour me contacter, mon numéro est le 06 03 22 09 17.
- ✚ Vends bottes de foin de moyenne densité et round.
Contact : 02 98 20 25 73 – M. PICHON – Dour Yan
- ✚ Recueilli chat de couleurs noir et blanc semblant perdu ou abandonné.
Contact : M. et Mme ALLOT – 06 20 11 33 30

Professionnels

L'entreprise **Di Masso Services**

en plus de ses services habituels, vous propose :

**tailles et soins des arbres,
élagages et démontages délicats,
abattages.**

Devis gratuit au **0623510681**.

Sarl Di Masso
Entretien - Création espaces verts
Elagage - Abattage
la Forest Landerneau
06 23 51 06 81

Café De La Gare

Dégustation de vins

Le « Corbières » nouveau est arrivé !

Vendredi 2 octobre à 19h

Pour la 3ème année consécutive, une gamme de vins rouge, blanc et rosé des Corbières en Languedoc proposée à la dégustation et à la vente. Assiettes de Tapas à grignoter.

Café tricot

Laine, aiguilles, crochet, broderie

Ce mois-ci, le rendez-vous est fixé le jeudi 8 octobre à 17h00.

Session traditionnelle irlandaise

Dorénavant, tous les deuxièmes vendredis de chaque mois

Ce mois-ci, vendredi 9 octobre à partir de 21h00

Café – jardin

Echanges de plants et de confitures

Samedi 10 octobre à 17h

C'est l'automne et le deuxième rendez-vous pour échanger des plants, des graines. Apportez les plants que vous avez en trop et repartez avec d'autres ! Et si vous avez fait des confitures, venez faire du troc ! Un pot contre un pot et on peut varier les plaisirs !

Un barnum de 8m sur 5m est disponible à la location. Renseignements au café.

Horaires : A partir du 19 octobre, ouverture à 10h le matin.